



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

<b>Objet</b>		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**Projet de restructuration du réseau 63 kV  
entre Bordeaux et Arcachon - CESTAS**



**FORMULAIRE CAS PAR CAS  
ANNEXES**



## Table des matières

Formulaire Cerfa Cas par cas.....	3
4.3 Décrivez sommairement le projet.....	3
6.1. Incidences potentielles notables du projet.....	4
6.4. Mesures et caractéristiques du projet, destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l’environnement ou la santé humaine .....	6
7. Auto-évaluation.....	6
Annexe 2 - Plan de situation du projet.....	9
Annexe 3 - Photographies des zones d’implantation du projet.....	17
Annexe 4 - Plans du projet .....	27
Annexe 5 - Plans des travaux.....	28
Annexe 6 – Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000 .....	31
Annexe 7 – Situation actuelle du réseau.....	32
Annexe 7 – Schématisation du projet global.....	33
Annexe 8– Cartographie des zones humides recensées (Source : Diagnostic écologique – EGIS) .....	35

## Formulaire Cerfa Cas par cas

### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

#### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet se décompose de la manière suivante :

- Intervention sur le poste de Cestas et création d'un site regroupant les postes de Cestas 225kV et Verdery 63kV,
- Intervention sur les lignes aériennes entre Pessac et Biganos.

Le poste de Cestas a été créé en 2015. Les **travaux du poste** (création d'une transformation 225000/63000 volts avec extension de l'emprise déjà construite) consisteront à réaliser les opérations suivantes :

- Débroussaillage, défrichage et déboisement de l'emprise boisée du site ;
- Création de pistes d'accès à la zone des travaux ;
- Nivellement/terrassement avec évacuation des terres en place et apport de terres pour remblaiement (le terrain fini se trouvera 40 cm au-dessus du terrain actuel compte tenu de la présence d'eau) - Les travaux effectués sur le site en 2015 n'ont pas nécessité de traitement préalable des sols en place (chaux ou chaux/ciment) ;
- Création d'un réseau de drainage - La solution retenue en 2015 pour le rejet des eaux a été la création d'une tranchée d'évaporation ;
- Extension du « circuit de terre » existant ;
- Création d'un bassin de rétention des eaux ;
- Travaux de fouille pour la réalisation de massifs de fondations en béton armé pour recevoir les appareillages électriques ;
- Réalisation d'un banc transformateur et de sa fosse déportée afin de prévenir tout risque de pollution du sol et des eaux. La cuve du banc est étanche. Comme pour l'ensemble des sites de RTE, elle est conçue pour recevoir en cas d'incendie l'huile en feu du transformateur ainsi que l'eau d'aspersion des services de lutte contre l'incendie. La fosse déportée est également étanche. Elle est située à une quinzaine de mètres du banc transformateur. Elle reçoit par gravité l'huile et les eaux d'aspersion recueillies par la cuve du banc qu'elle sépare par un système de canalisation « coupe-feu » et de siphons ;
- Réalisation de deux petits bâtiments techniques « de relayage » ;
- Végétalisation du poste afin de supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires en phase exploitation (politique « 0 phyto » de RTE).

#### **Travaux de retrait des lignes :**

- Création de pistes d'accès temporaires ;
- Création de plateformes pour les besoins du chantier ;
- Création de plateformes pour l'enroulage des câbles retirés ;
- Retrait des pylônes et des fondations en béton.

#### **Travaux de reconstruction du tronçon Croix d'Hins–P96 :**

- Création de pistes d'accès temporaires ;
- Création des plateformes pour les besoins du chantier ;

- Réalisation de fouilles pour la création de fondations en béton armé destinées à recevoir les supports ;
- Montage des supports et déroulage des conducteurs électriques.

Les travaux sur les postes et les lignes sont prévus pour 2024 et 2025, avec un objectif de mise en service des ouvrages en 2025. La dépose des lignes est prévue en 2026.

## **6.1. Incidences potentielles notables du projet**

### **Ressources : Est-il excédentaire en matériaux ?**

Les zones d'extension du poste et de renouvellement de ligne aérienne ne sont situées à proximité d'aucun site pollué référencé.

Un équilibre déblais/remblais sera recherché.

Les travaux suivants généreront des matériaux excédentaires au niveau de l'extension du poste de Cestas :

- Création d'un réseau de drainage et d'un "circuit de terre"
- Travaux de fouille
- Cuve du banc transformateur et fosse déportée enterrés

Ces matériaux excédentaires pourront être réutilisés pour les terrassements et la création du bassin de rétention, après étude géotechnique et en respectant les précautions d'usage. .

Mes matériaux non-réutilisés seront pris en charge et évacués vers des filières spécialisées et agréées.

### **Milieu naturel : Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?**

Le projet prévoit principalement la suppression totale de plusieurs lignes électrique aériennes à 63 000 volts (câbles, pylônes et fondations). À ce titre, les impacts occasionnés par les travaux seront exclusivement temporaires et auront un effet positif sur l'environnement à la fin du chantier qui s'explique notamment par :

- La restitution totale des emprises (dépose de la ligne, des pylônes, et destruction et exportation des fondations en béton) et qui pourront être recolonisées par les espèces environnantes ;
- La restauration de la trame verte dont la ligne électrique est un élément fragmentant ;
- L'entretien du layon (girobroyage, nettoyage, ...) qui ne sera plus réalisé.

Un diagnostic écologique a été réalisé par Egis environnement en 2021. Celui-ci a permis de mettre en avant diverses zones à enjeu. Les secteurs présentant un enjeu se trouvent essentiellement au niveau des secteurs de Landes humides ainsi qu'autour du ruisseau de Lacanau.

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et deux ZNIEFF de type II ont été recensées à proximité des supports. De même, plusieurs espèces présentant un enjeu majeur et fort ont été recensées. Le projet ne devrait avoir qu'un impact ponctuel limité sur les espèces présentes. Dans le cadre de ce projet, RTE souhaite minimiser l'ouverture de nouvelles voies d'accès.

Des mesures seront mises en place afin d'éviter et de réduire ces impacts (voir partie 6.4).

Seule l'opération de défrichement liée à l'extension du poste de Cestas aura un impact sur un milieu à enjeu fort. La surface concernée est néanmoins négligeable par rapport à la surface existante (0,23 ha défrichés). De plus, les défrichements seront réalisés à la période adéquate, de façon à éviter notamment les périodes de nidification et de reproduction de la faune.

**Risques : Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?**

Le risque sanitaire est défini par le Ministère comme « un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations ». En l'occurrence, les Champs Electriques et Magnétiques (CEM) générés par les lignes et les postes électrique ne constituent pas un risque sanitaire établi. Cependant, RTE, par principe de précaution, prend des mesures proportionnées pour limiter l'exposition aux CEM.

L'extension du poste projetée respectera les valeurs réglementaires qui limitent l'exposition des tiers aux champs électriques et magnétiques (arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique dit « arrêté technique » – article 12bis).

Par ailleurs, la dépose de 41km de lignes électriques supprime de fait toute exposition aux champs électriques et magnétiques, notamment dans les zones habitées.

Le tronçon de ligne renouvelé gardera la même emprise que le tracé d'origine. La situation sera donc inchangée.

**Nuisances : Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?**

Les travaux généreront des nuisances sonores au moment de la réalisation des travaux, par l'utilisation d'engins de chantier. Les mesures suivantes habituelles seront mises en œuvre : respect des horaires prévus, travaux en période diurne et en semaine (du lundi au vendredi), engins conformes.

En phase d'exploitation, l'extension du poste de Cestas pourra être à l'origine de nuisances sonores. Ces nuisances sont déjà présentes au poste de Verdery (transformateur Enedis), néanmoins l'ajout d'un transformateur au poste de Cestas générera des nuisances supplémentaires. Ces nuisances sonores seront notamment liées au fonctionnement des ventilations, des aérorefrigérants, des enrroulements des transformateurs et des différents appareils de relaying.

Une étude acoustique a été réalisée par Alhyange acoustique en juillet 2020 pour s'assurer que l'émergence liée à l'ajout du transformateur respecte les seuils de bruits.

Ainsi, pour atténuer ces nuisances, RTE prévoit d'installer deux murs pare-feu latéraux et un écran frontal avec un traitement absorbant sur les faces orientées vers le transformateur de l'écran frontal et du mur latéral ouest. Afin de réduire encore les sources de bruits, des transformateurs « nouvelle génération » à bruit limité seront installés. Par ailleurs, la réglementation en vigueur sera respectée.

Il est à noter que le projet se situe à proximité immédiate de la voie ferrée reliant Bordeaux à Irun et de la RD1250 avec de fortes nuisances sonores liées au trafic ferroviaire et routier. Les nuisances sonores issues du projet seront négligeables.

## **6.4. Mesures et caractéristiques du projet, destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine**

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation suivantes seront prises :

### **Évitement :**

- Limitation de l'emprise des travaux :
  - Privilégier les pistes existantes pour acheminer les matériaux au pied des pylônes ;
  - Positionnement des plateformes d'enroulage de câbles et de stockage de matériel dans des zones déjà minéralisées.
- Evitement des stations d'arbousier, plante hôte du Pacha à deux queues situées en lisière de boisement en dehors des emprises travaux (accès et plateformes notamment) ;
- Evitement des stations de Chèvrefeuille des bois plante hôte du Damier de la succise (situées en lisière de boisement en dehors des emprises travaux (accès et plateformes notamment) ;
- Réalisation des travaux aux périodes favorables permettant l'évitement (si possible) et la réduction des effets sur les espèces et les habitats sensibles ;
- Balisage des zones naturelles sensibles le cas échéant.

### **Réduction :**

- Réduction maximale de l'emprise des plateformes de chantier ;
- Pose de plaques de roulage au niveau des zones humides lorsque nécessaire ;
- Vérification de l'absence d'espèces protégées avant le démarrage des travaux ;
- Suivi du chantier par un écologue spécialisé ;
- Sensibilisation et information du personnel de chantier ;
- Prise en compte des espèces invasives ;
- Remise en état du milieu.

En phase travaux, le chantier respectera les exigences réglementaires en termes de prévention des pollutions des sols et des eaux, et de nuisances (sonores, gestion des déchets, etc.). Des mesures de prévention et de réduction seront prises, notamment pour limiter les rejets accidentels liquides (Plan d'intervention, kit anti-pollution, etc.) dans le milieu naturel.

Avec la mise en place de ces mesures, les impacts résiduels seront limités et l'impact sur les milieux sera ponctuel.

## **7. Auto-évaluation**

**Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.**

Les principaux effets potentiels du projet ont été étudiés de façon plus approfondie selon les différentes composantes du projet :

Dépose de 41 km de lignes aériennes :

La dépose des lignes aériennes aura des impacts positifs concernant :

- La continuité du réseau électrique RTE (traitement de la corrosion des pylônes) ;
- La suppression de lignes aériennes passant actuellement au-dessus d'habitations permettant d'améliorer le cadre de vie des riverains et le paysage ;
- Et du point de vue du milieu naturel :
  - La restitution totale des emprises (dépose de la ligne, des pylônes et destruction et exportation des fondations en béton) et qui pourront être recolonisées par les espèces environnantes ;
  - La restauration de la trame verte fragmentée par la ligne aérienne ;
  - L'entretien du layon (girobroyage, nettoyage...) qui ne sera plus à réaliser.

Ainsi, les impacts occasionnés seront exclusivement temporaires, liés aux travaux et auront un effet positif sur l'environnement à la fin du chantier. Les secteurs à enjeux identifiés lors du diagnostic écologique seront évités. De plus, RTE minimisera la création de nouvelles pistes d'accès. Des mesures d'évitement et de réduction seront également mise en place afin de limiter l'impact des travaux.

Avec la mise en place de ces mesures, les impacts résiduels seront limités et l'impact sur les milieux restera ponctuel.

#### Le renouvellement du tronçon d'alimentation de la sous-station SNCF Croix d'Hins :

Le tronçon de 2km sera reconstruit en lieu et place du tronçon existant. Seule une traversée de voie ferrée de 80m sera recréée de manière légèrement déportée par rapport à la liaison existante.

L'impact sur l'environnement restera inchangé en phase d'exploitation. Seul un impact ponctuel sera lié à la phase travaux, les précautions citées ci-dessus seront prises.

#### Extension du poste de Cestas :

L'extension du poste de Cestas sera réalisée au sein d'une zone déjà destinée aux installations de transport électrique (postes de Cestas et de Verdery). L'extension du poste aura les impacts suivants :

##### *Bruit :*

En phase d'exploitation, l'extension du poste de Cestas pourra être à l'origine de nuisances sonores. Ces nuisances sont déjà présentes liées au poste de Verdery (transformateur Enedis), néanmoins l'ajout d'un transformateur au poste de Cestas générera des nuisances supplémentaires.

Des mesures sont prises par RTE afin d'atténuer ces nuisances (murs pare-feu, écran frontal avec traitement absorbant...). Une étude acoustique a été réalisée en juillet 2020 pour s'assurer que l'émergence liée à l'ajout du transformateur respecte les seuils de bruits.

De plus, le projet se situe à proximité immédiate de la voie ferrée reliant Bordeaux à Irun et de la RD1250 avec de fortes nuisances sonores liées au trafic. Les nuisances sonores issues du projet seront négligeables.

*Milieu naturel :*

L'extension du poste de Cestas sur la parcelle d'Enedis qui est en partie boisée nécessite le défrichage d'environ 0,23 ha. Une autorisation de défrichage sera nécessaire.

De plus, le défrichage sera réalisé de façon à éviter les périodes de nidification et de reproduction de la faune.

L'analyse détaillée des impacts environnementaux du projet confirme que celui-ci ne générera pas d'impacts négatifs significatifs tant en phase travaux qu'en phase exploitation.

**Au vu des études et diagnostics réalisés, nous considérons que le projet ne générera pas d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement. De plus, une fois les travaux achevés, celui-ci aura un impact positif, de par le retrait des lignes qu'il aura permis.**

**Par ailleurs, l'environnement sera pris en compte dans les études et les prescriptions des travaux. Par conséquent, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.**



Annexe 2 - Plan de situation du projet

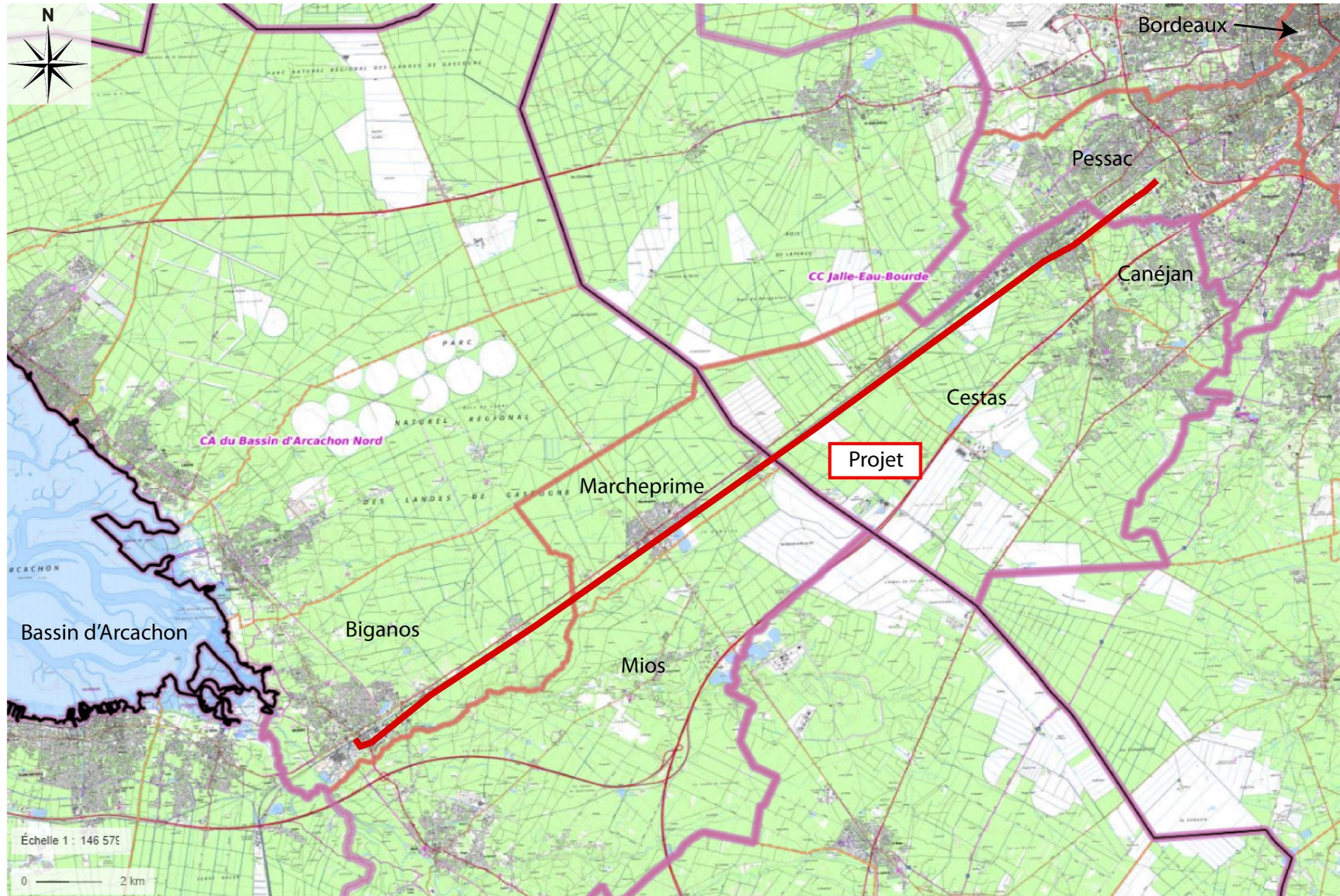




Figure 1 : Localisation du projet sur le territoire (Source : Géoportail)

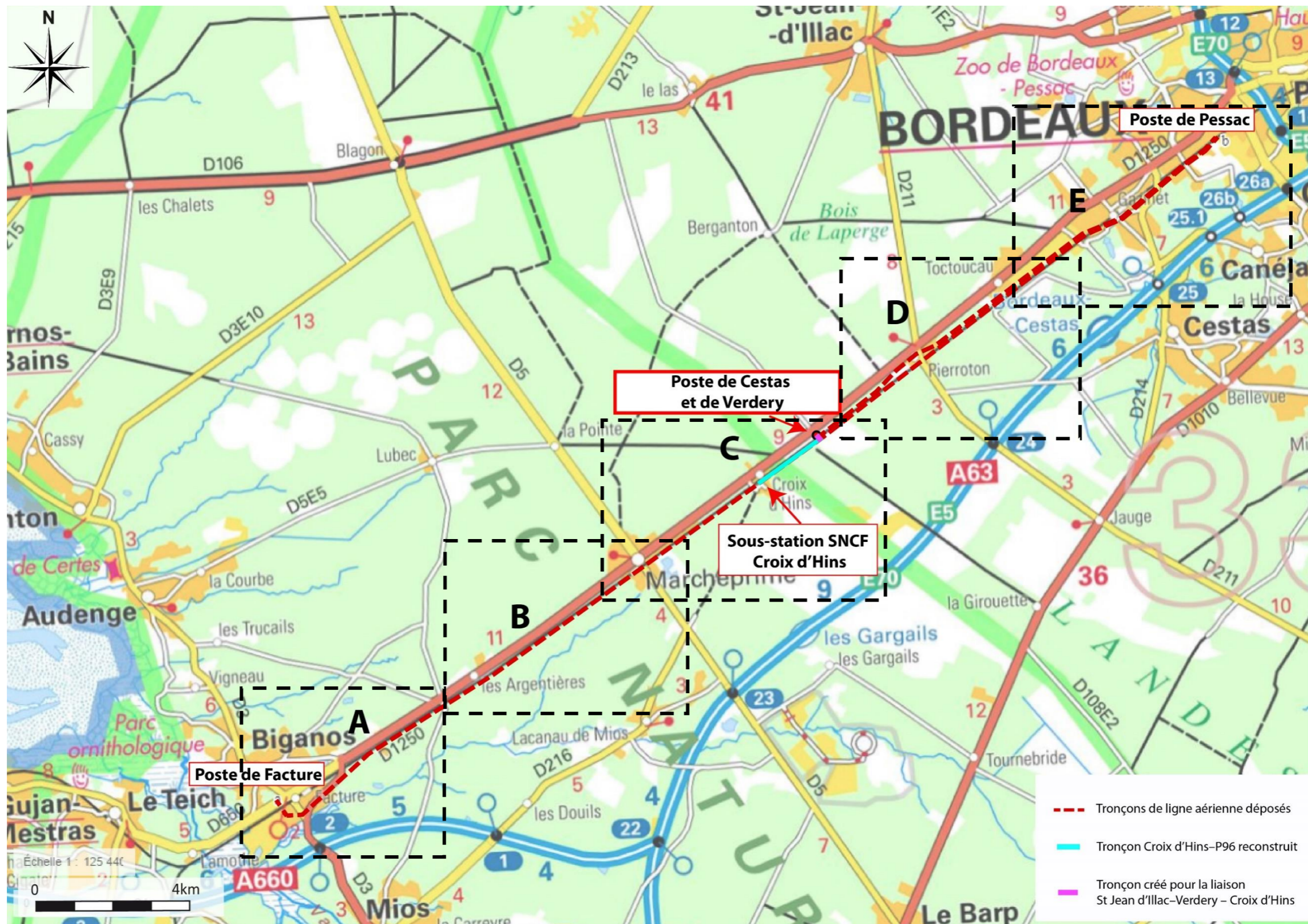


Figure 2 : Plan de situation sur fond IGN (Source : Géoportail)



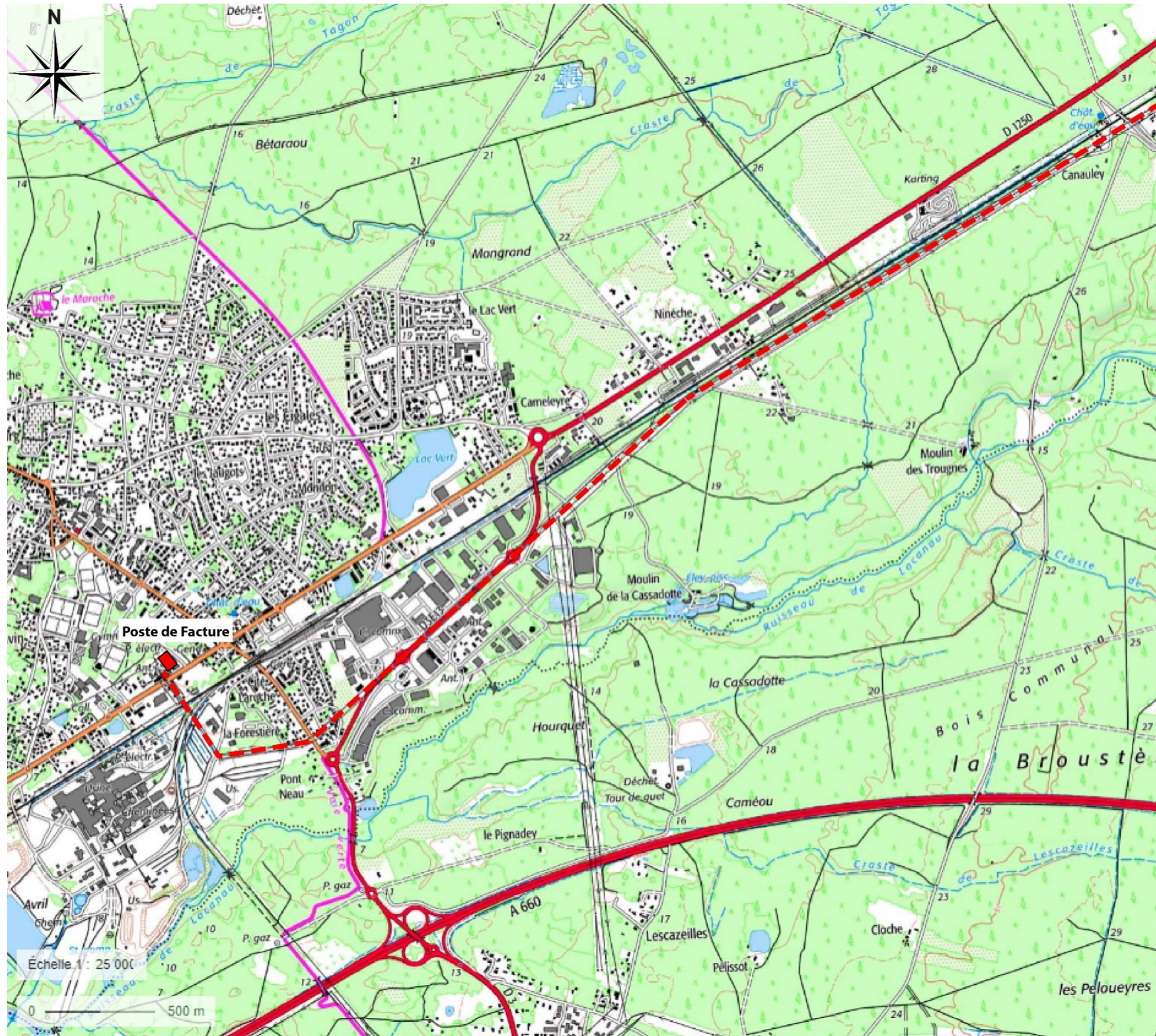


Figure 3 : Plan de situation sur fond IGN portion A (Source : Géoportail)



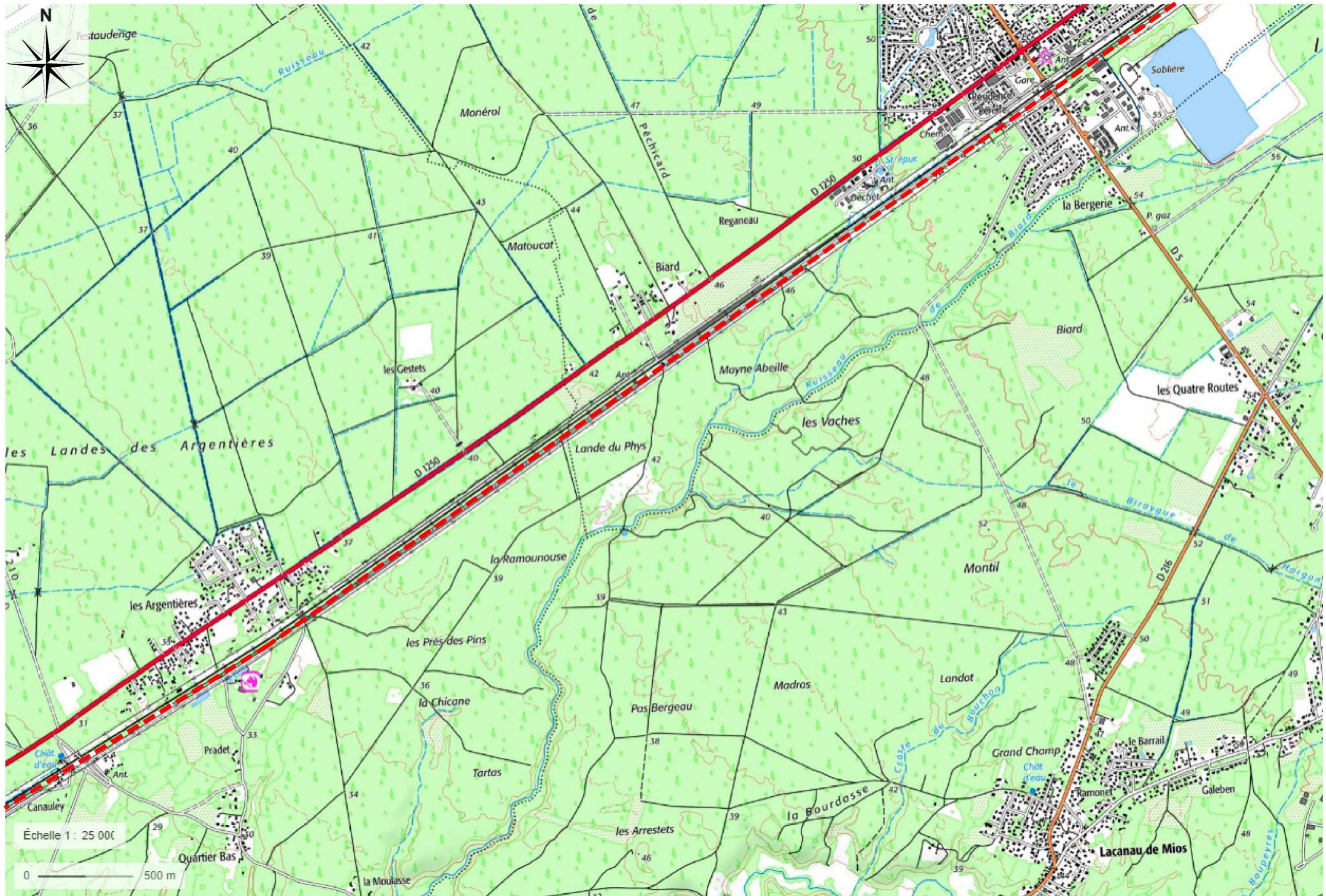


Figure 4 : Plan de situation sur fond IGN portion B (Source : Géoportail)



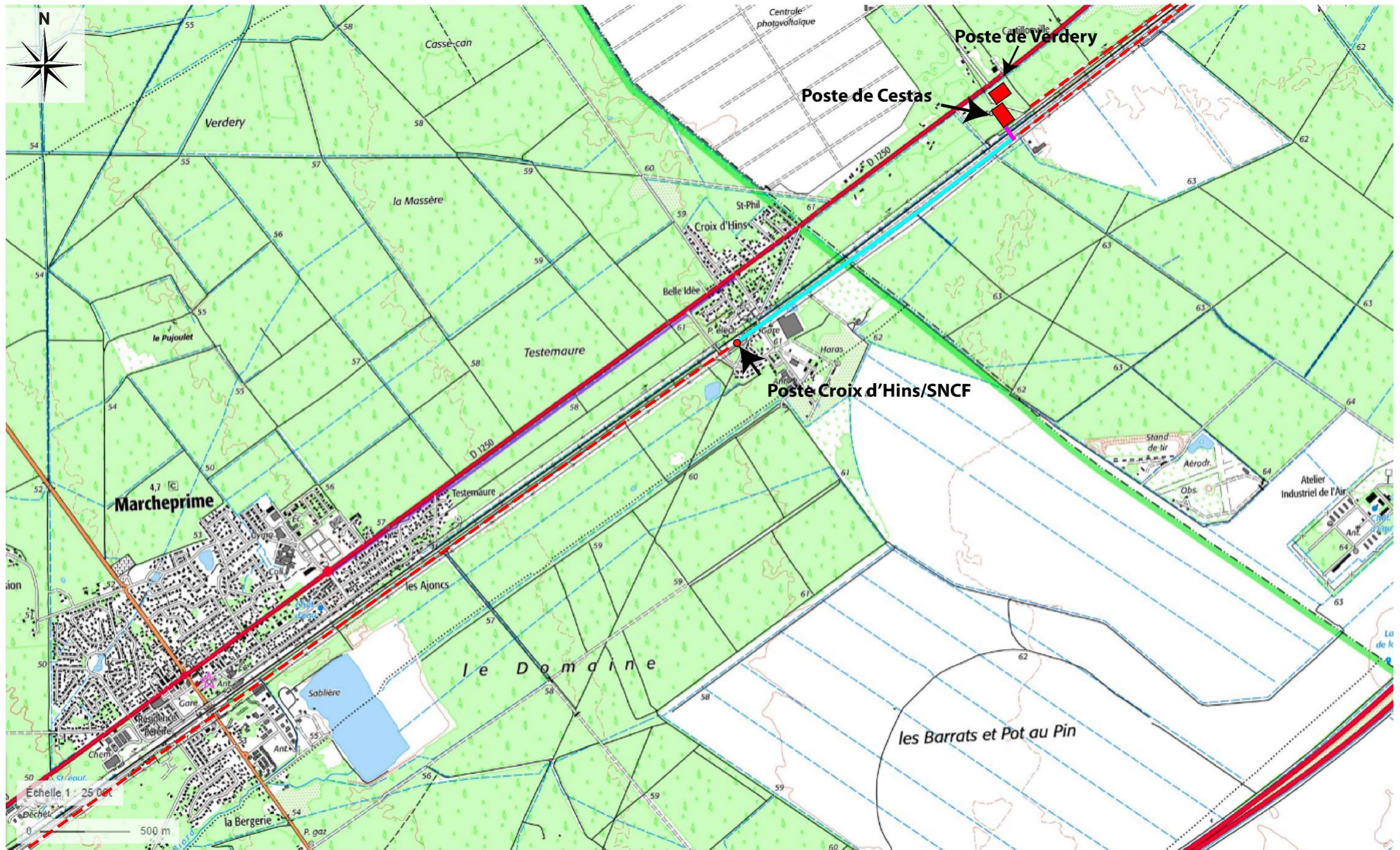


Figure 5 : Plan de situation sur fond IGN portion C (Source : Géoportail)



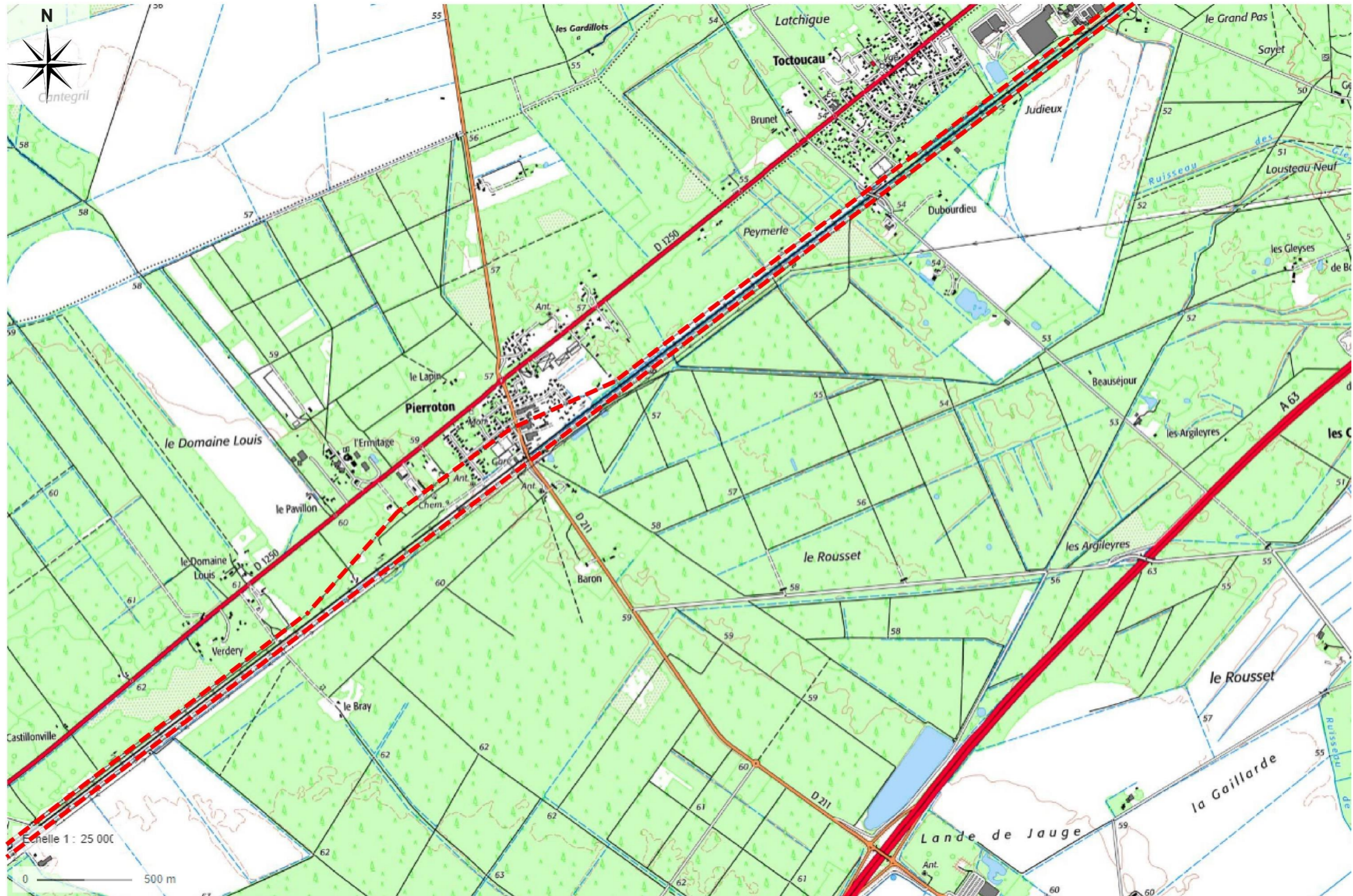


Figure 6 : Plan de situation sur fond IGN portion D (Source : Géoportail)



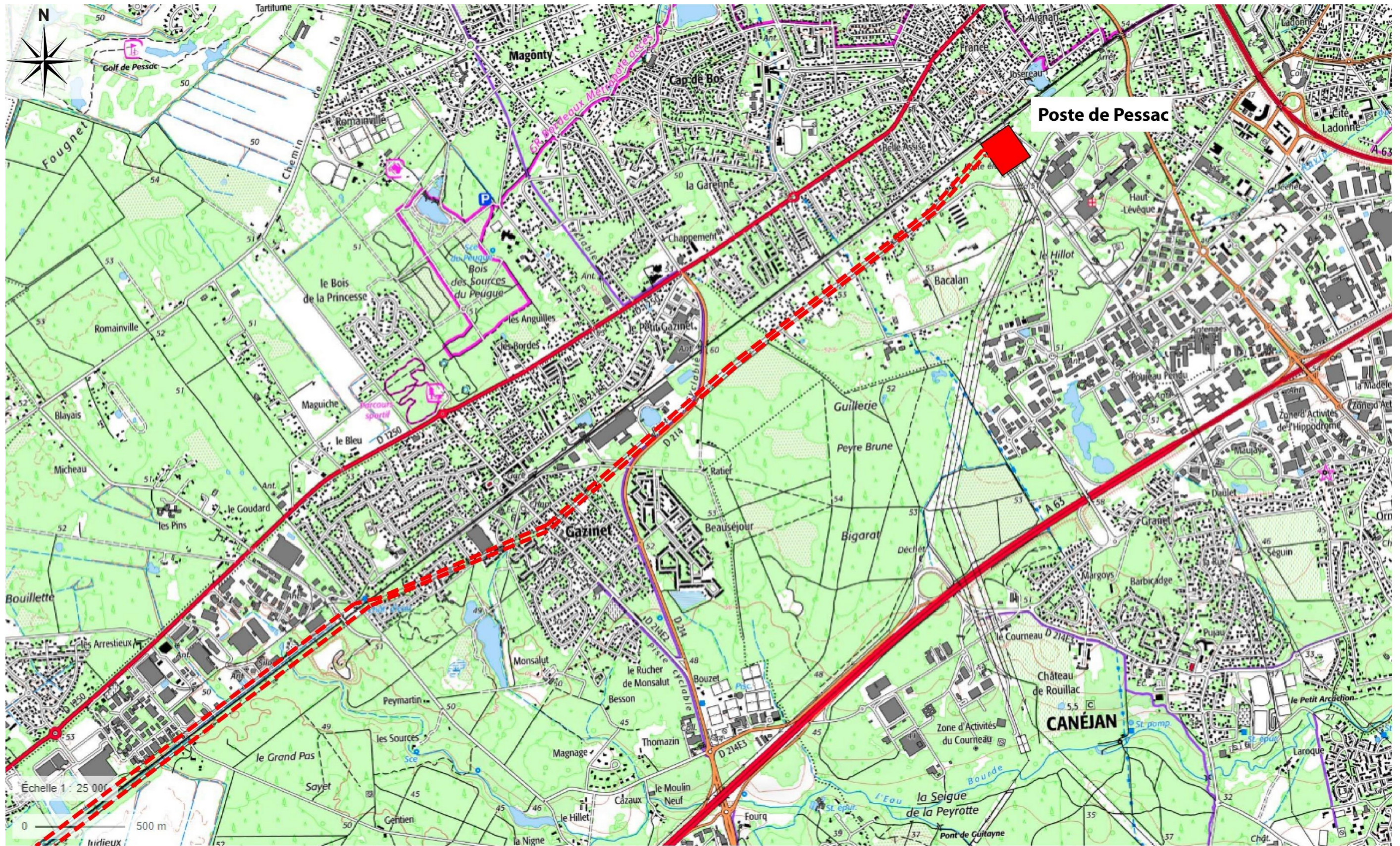


Figure 7 : Plan de situation sur fond IGN portion E (Source : Géoportail)



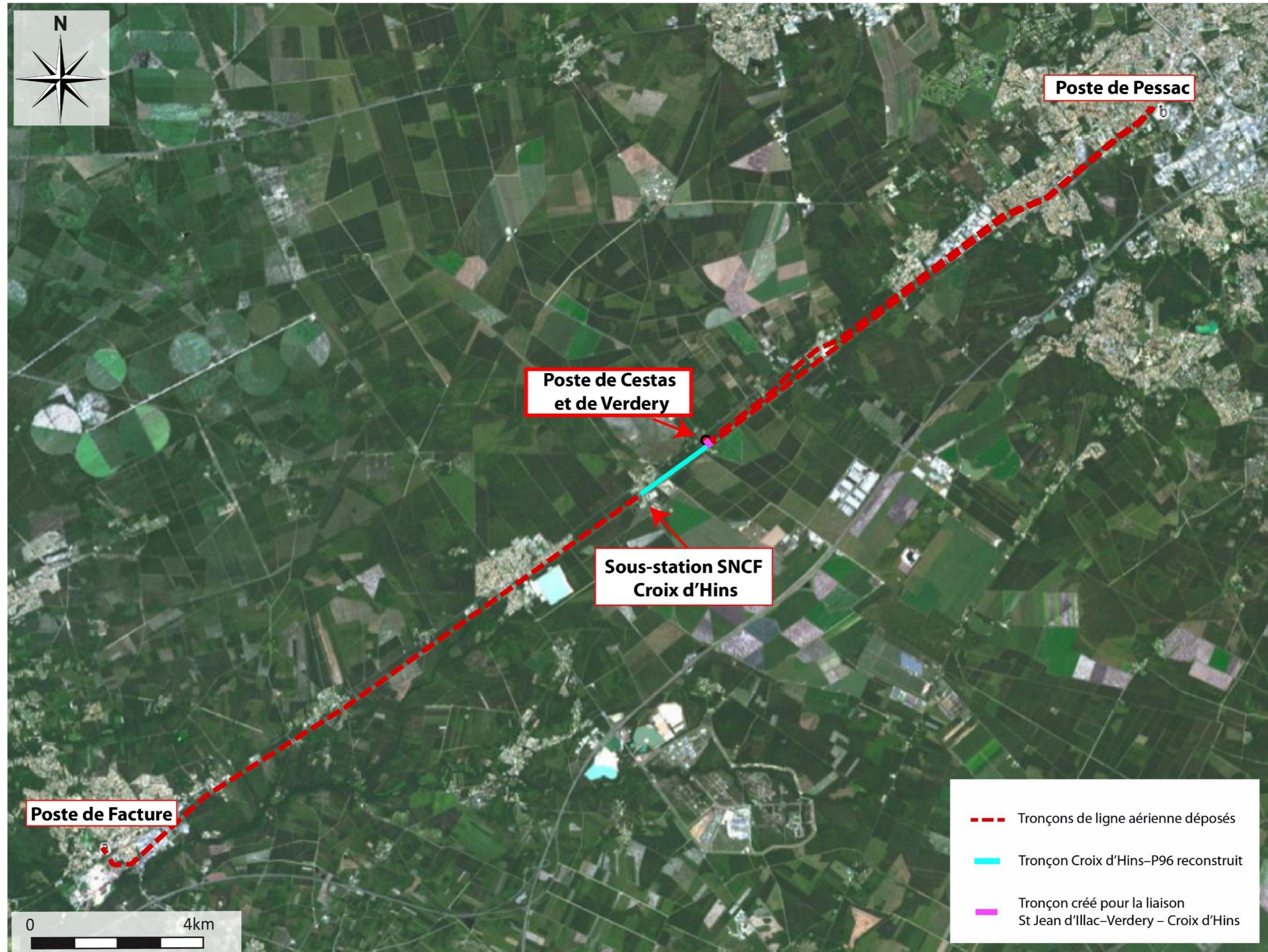


Figure 8 : Plan de localisation sur vue aérienne (Source : Géoportail)



Annexe 3 - Photographies des zones d'implantation du projet

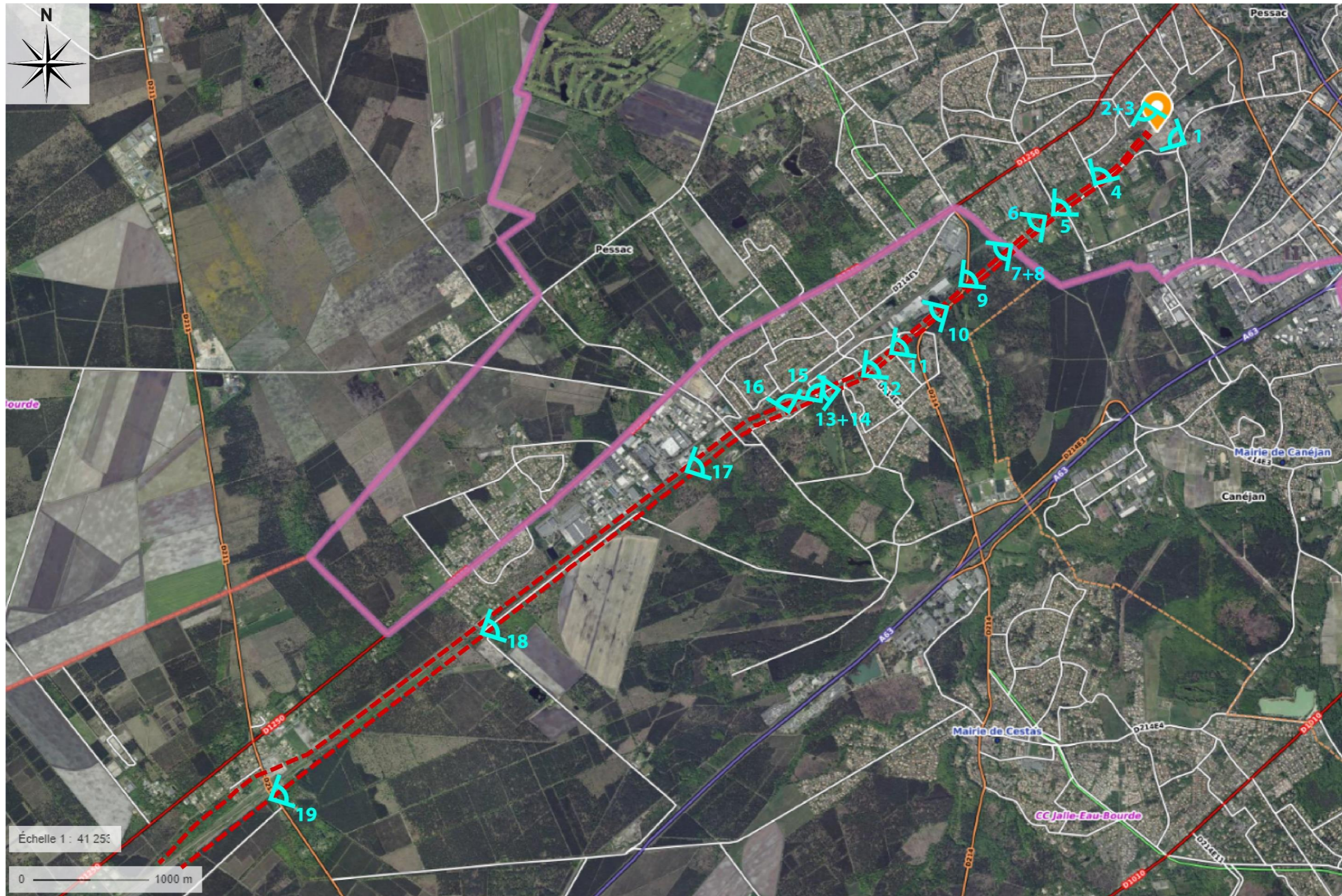


Figure 9 : Prises de vue du reportage photo côté Pessac (Source : Iris Conseil)





Figure 10 : Prises de vue du reportage photo partie centrale (Source : Iris Conseil)



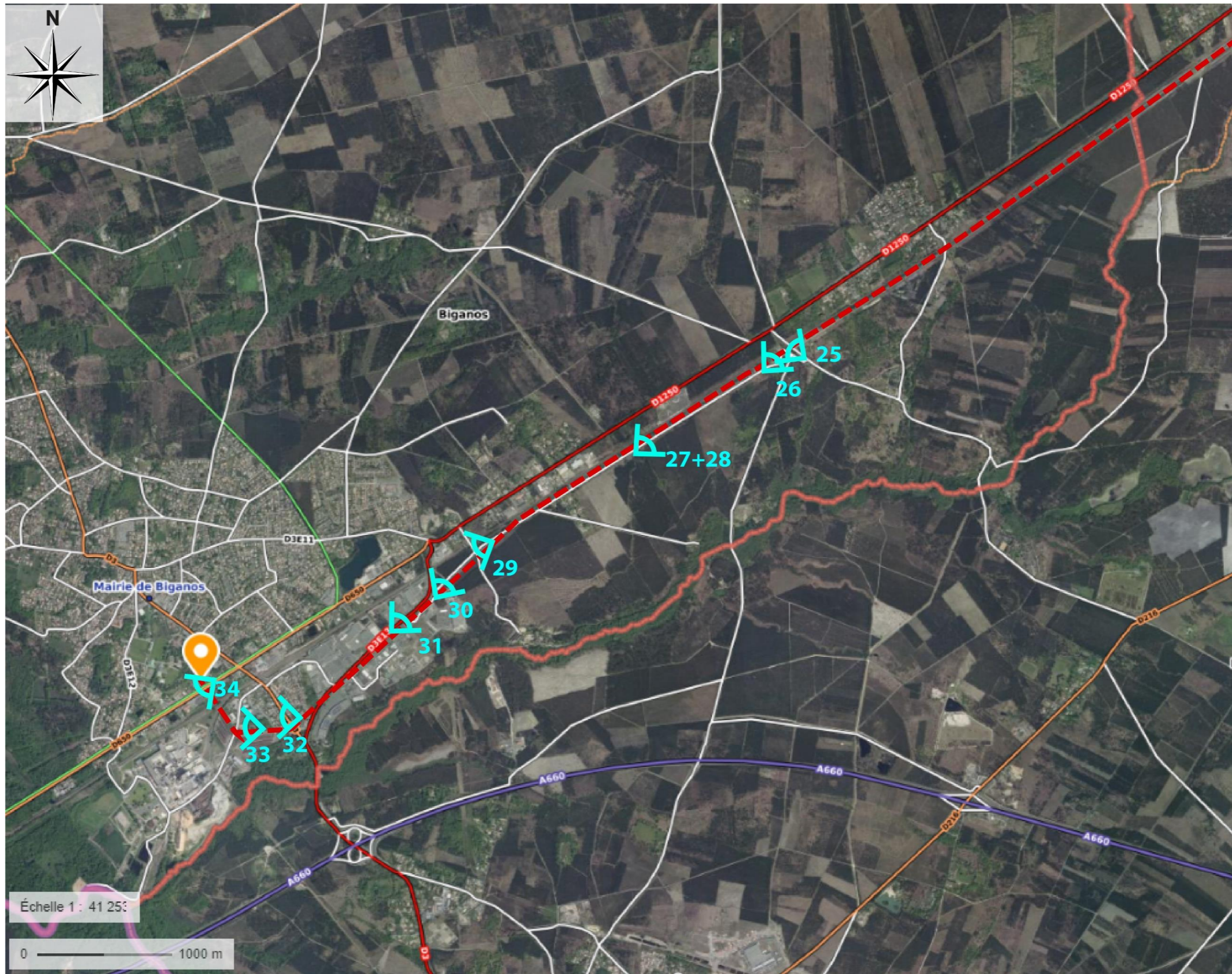


Figure 11 : Prises de vue du reportage photo côté poste de Facture (Source : Iris Conseil)





Figure 12 : Photographies 1 à 9 (Source : Iris Conseil)



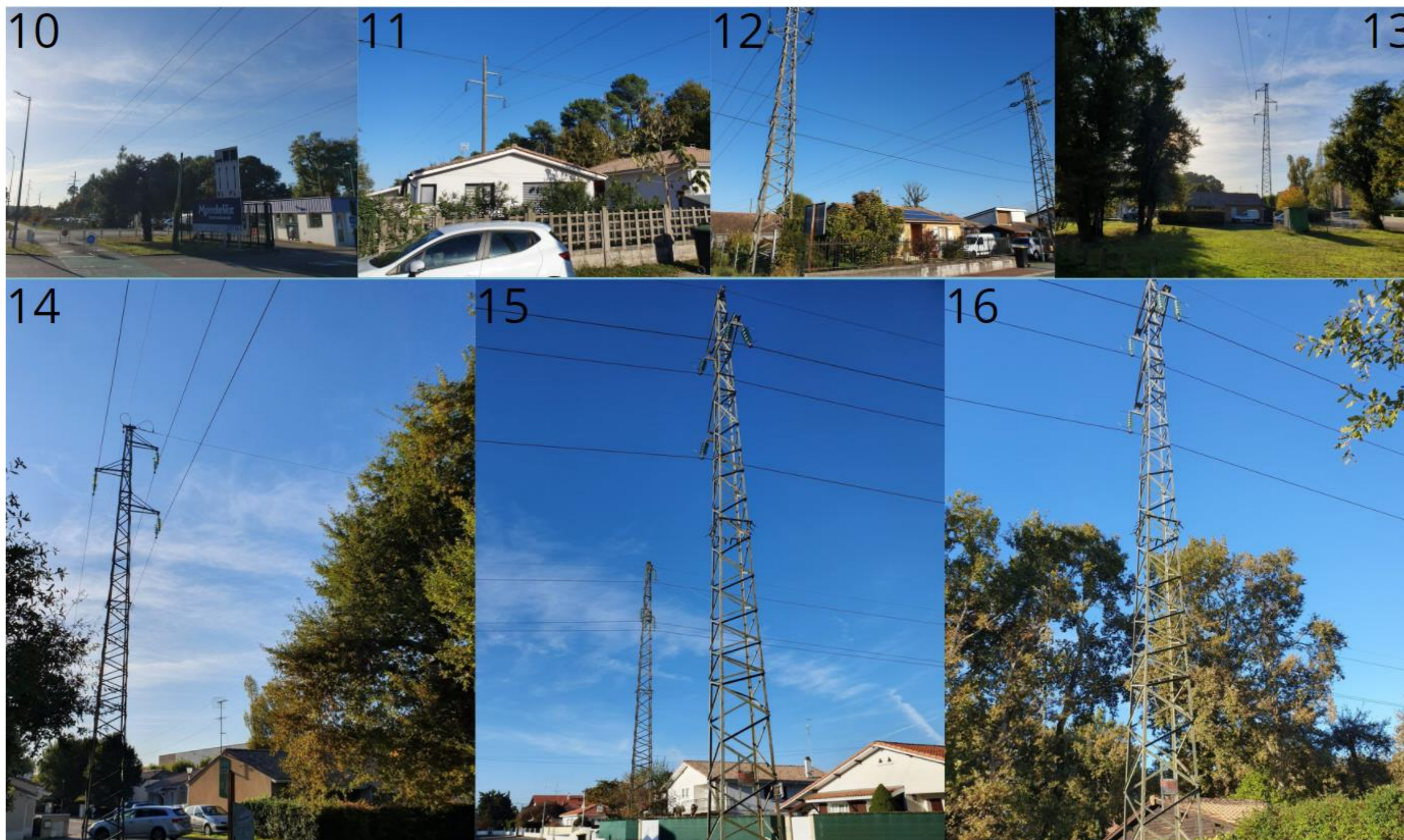


Figure 13 : Photographies 10 à 16 (Source : Iris Conseil)





Figure 14 : Photographies 17 à 25 (Source : Iris Conseil)





Figure 15 : Photographies 26 à 34 (Source : Iris Conseil)





*Figure 16 : Photographies du poste de Facture (Source : Iris Conseil)*





Figure 17 : Prises de vue du reportage photo au niveau des postes de Cestas et Verdery (Source : Iris Conseil)





Figure 18 : Photographies 1 à 6 (Source : Iris Conseil)



Annexe 4 - Plans du projet

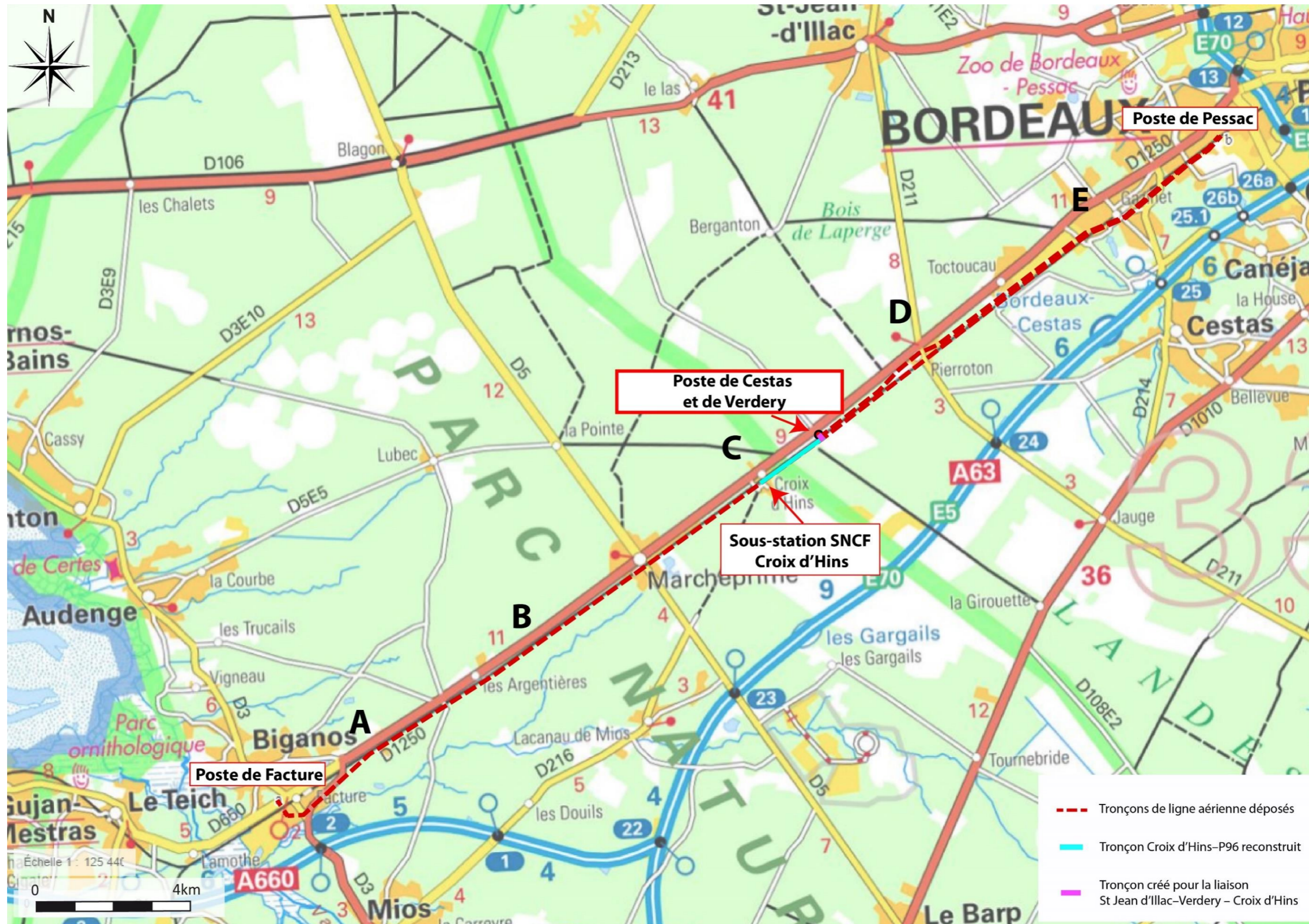


Figure 19 : Plan du projet (vue globale) (Source : Géoportail)



Annexe 5 - Plans des travaux

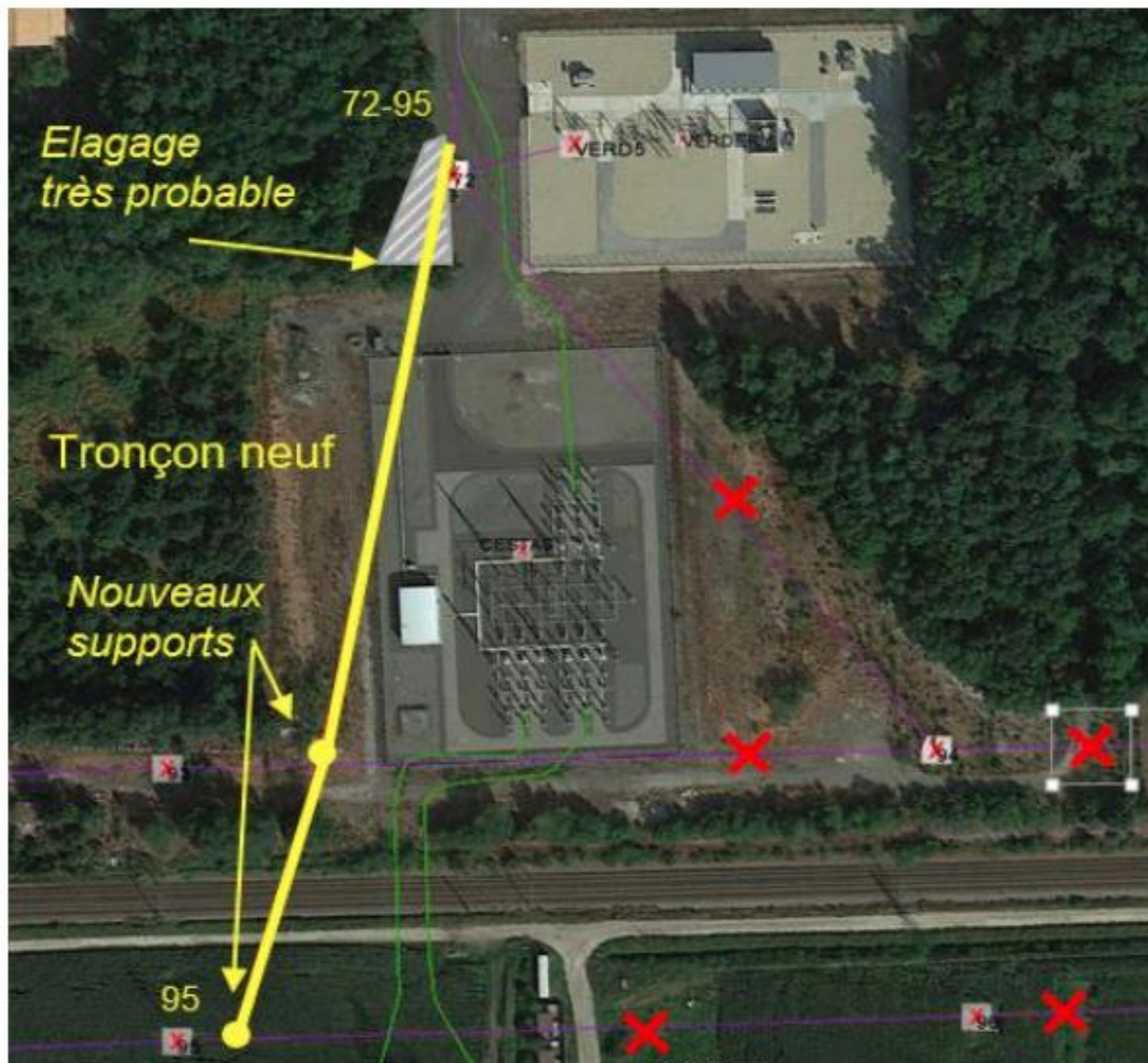


Figure 20 : Création de la liaison 63kV St Jean d'Illac-Verdery - Croix d'Hins





Figure 21 : Plans de l'extension du poste de Cestas sur l'emprise du poste Enedis (Source : JTE)

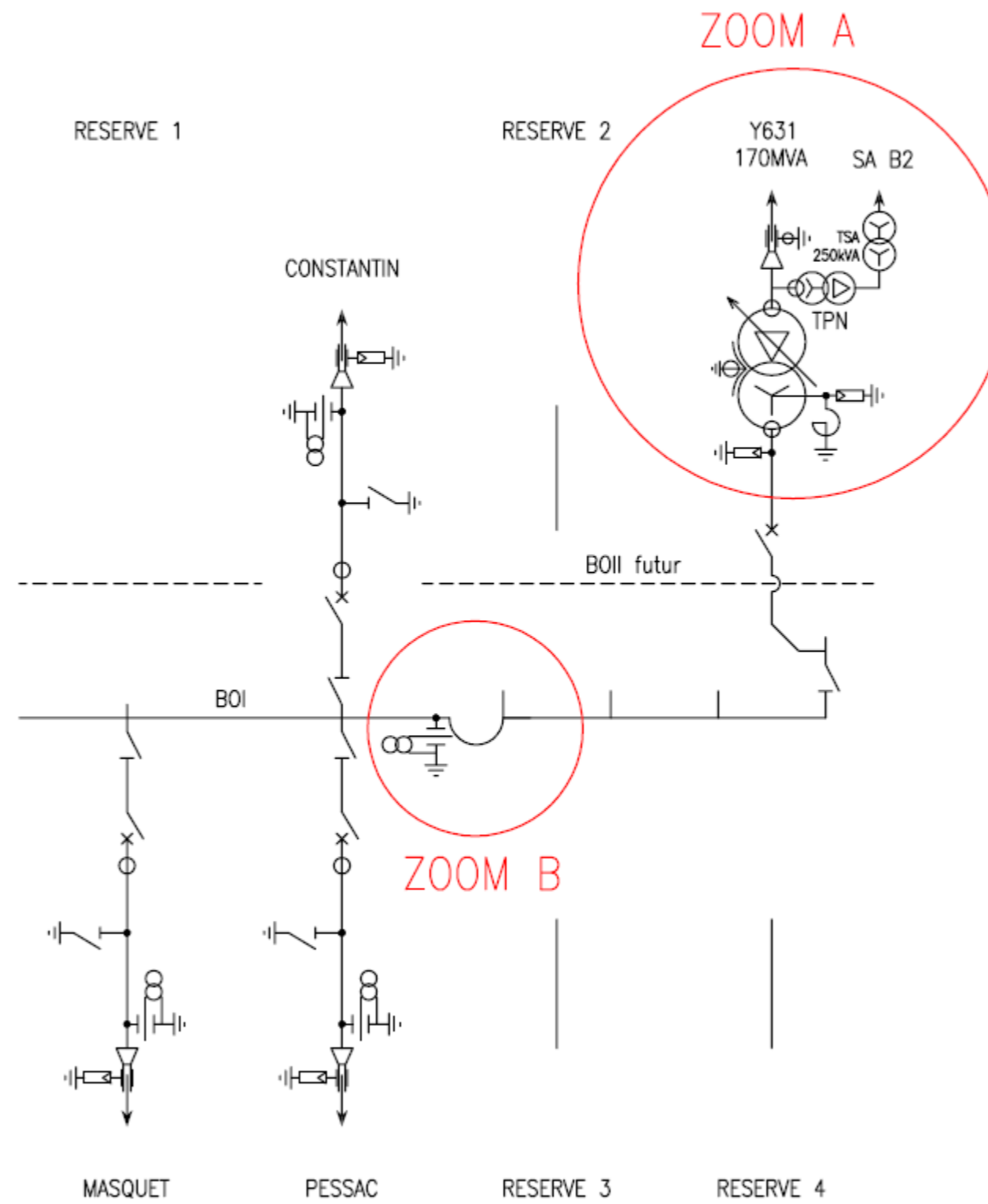


Figure 22 : Schéma unifilaire de l'extension du poste de Cestas : Ajout de l'extension du jeu de barre (zoom B) et du transformateur (zoom A) (Source : études RTE)



Annexe 6 – Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

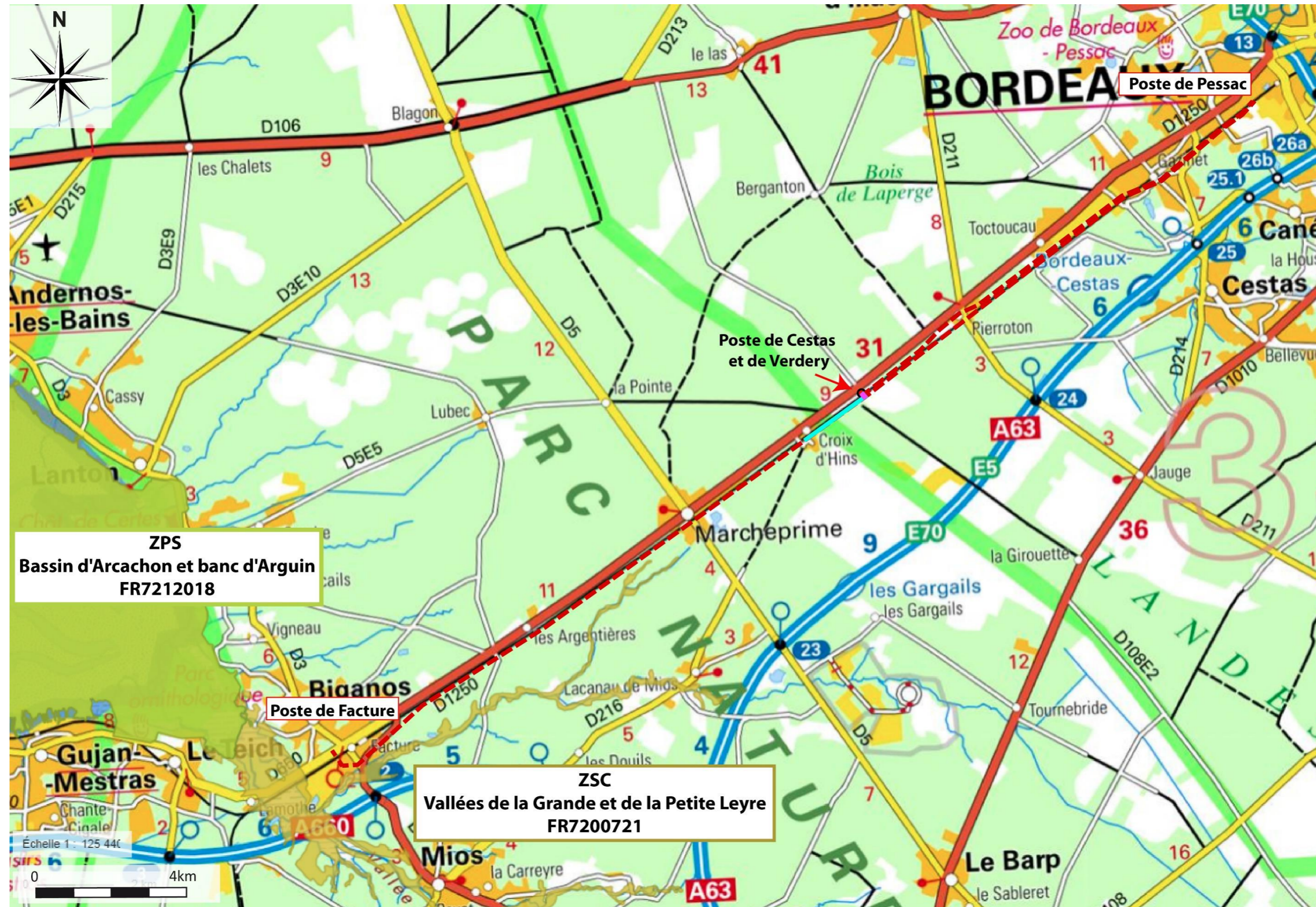


Figure 23 : Localisation des sites Natura 2000 (Source : Géoportail)



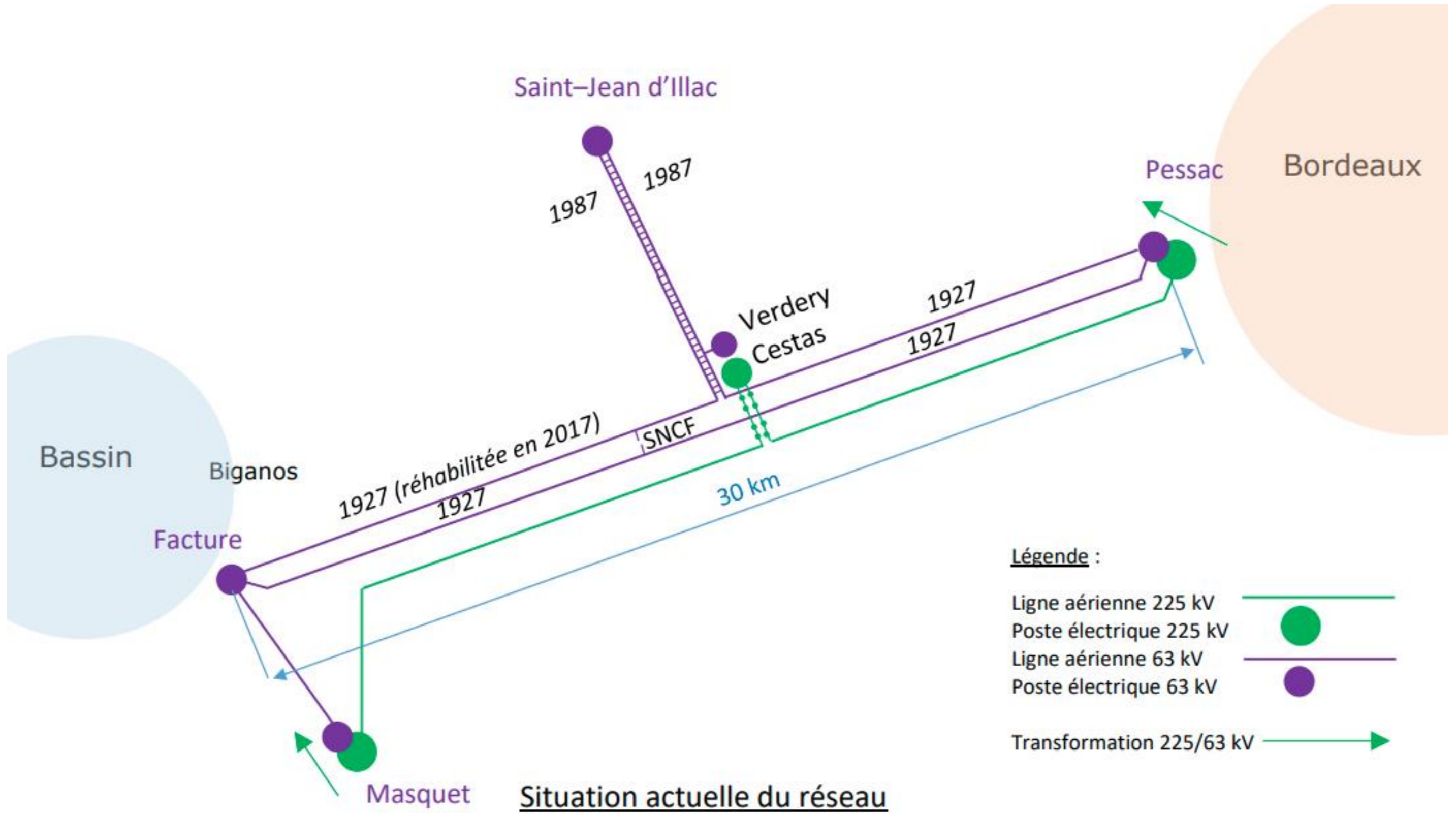


Figure 24 : Schématisation de la situation actuelle du réseau (Source : JTE)

Annexe 7 – Schématisation du projet global

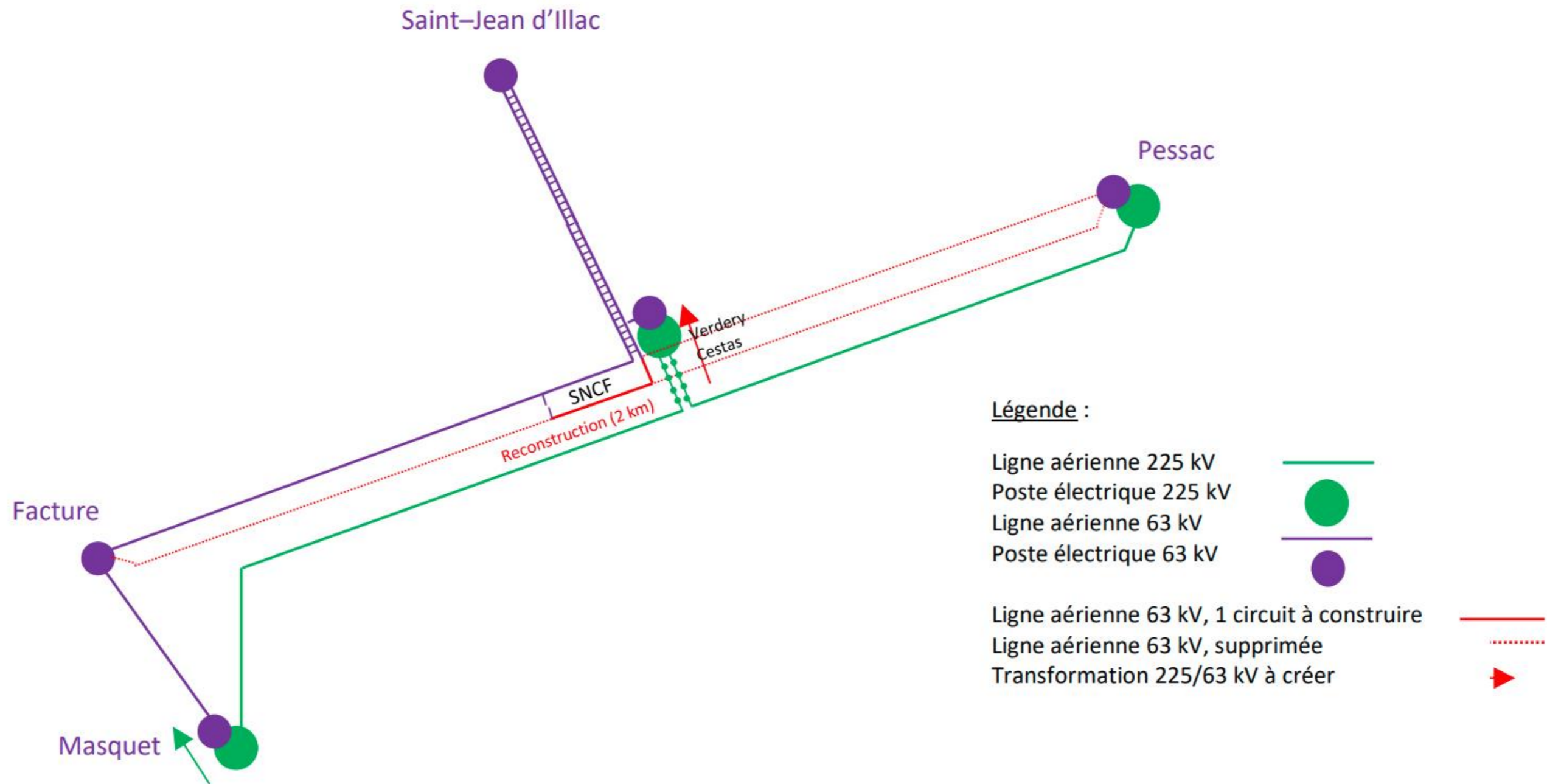


Figure 25 : Solution retenue : Restructuration des lignes 63kV (source : JTE)



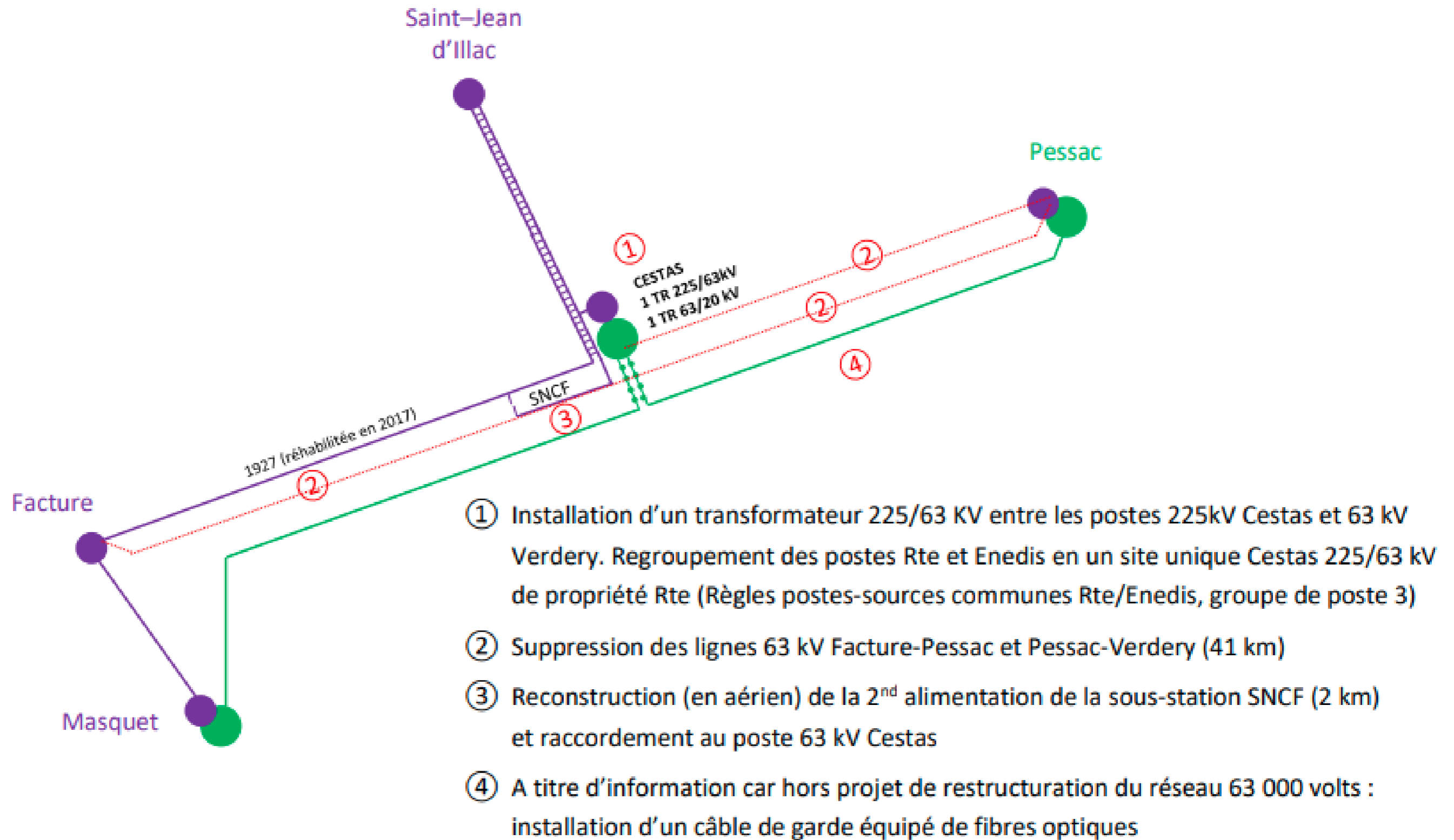


Figure 26 : Aspect technique du projet (Source : JTE)



Annexe 8– Cartographie des zones humides potentielles recensées (Source : Diagnostic écologique – EGIS)

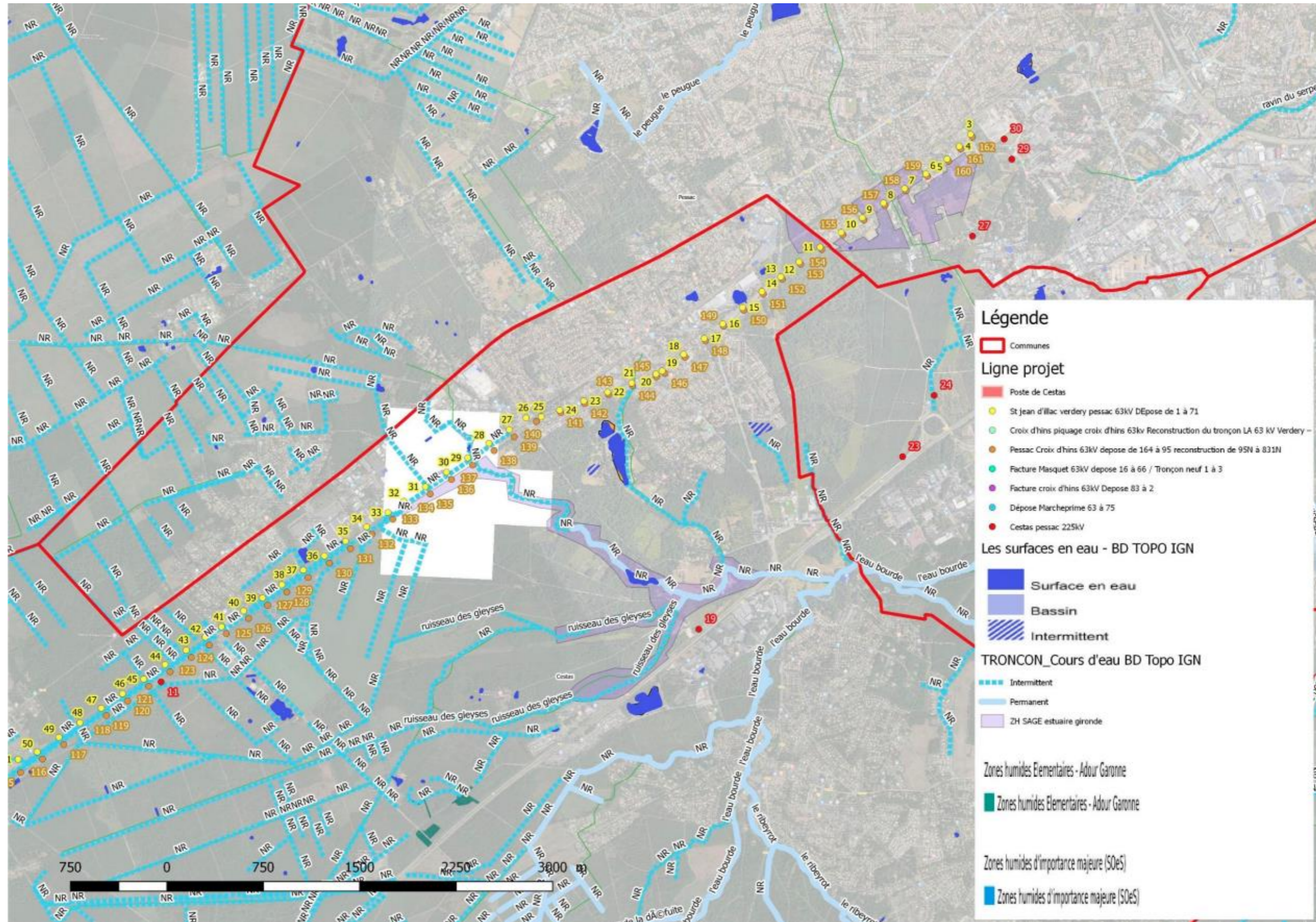


Figure 27 : Zones humides potentielles au niveau des lignes et poste de Cestas de l'aire d'étude immédiate (Source : EGIS)



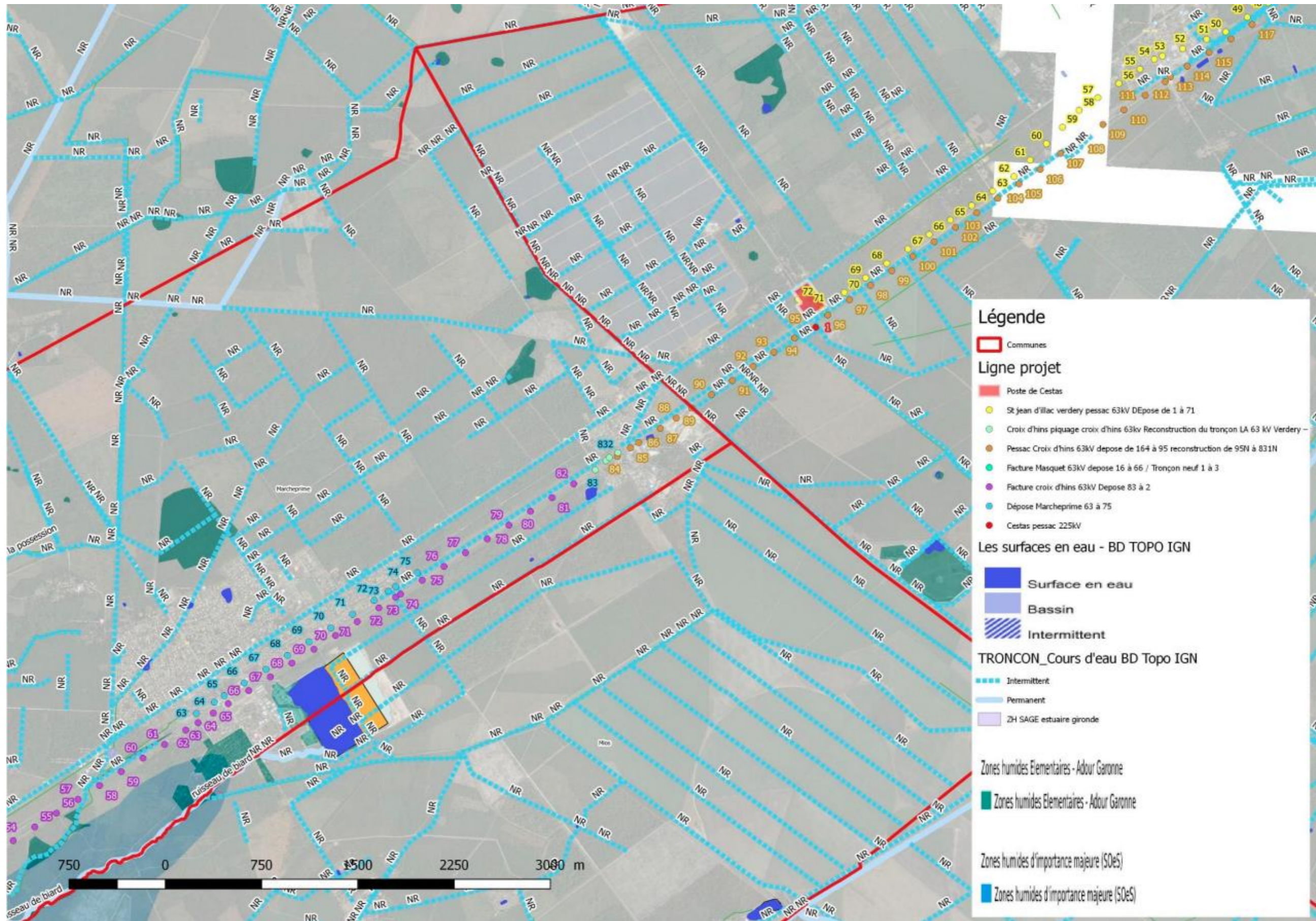


Figure 28 : Zones humides potentielles au niveau des lignes et poste de Cestas de l'aire d'étude immédiate (Source : EGIS)



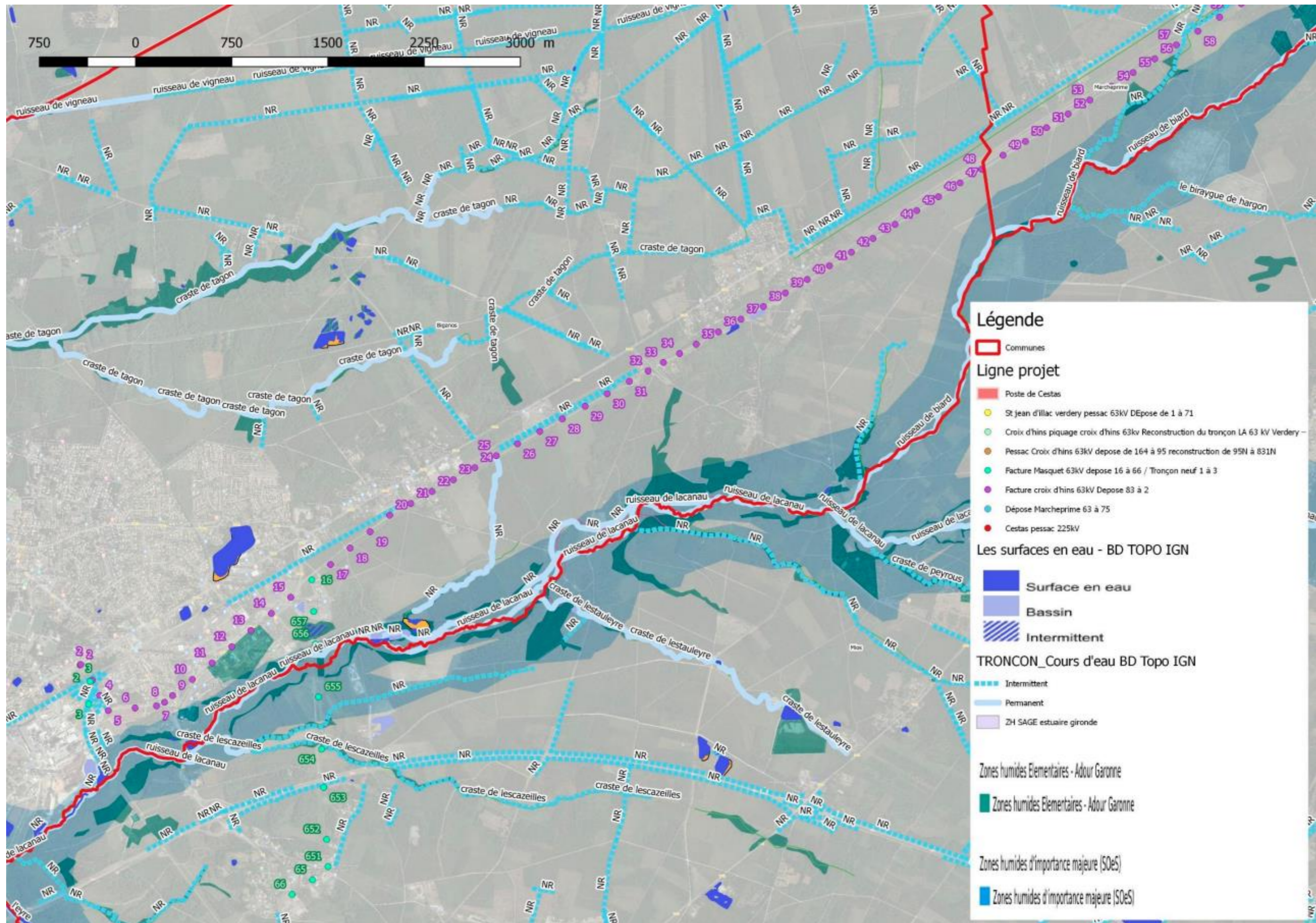


Figure 29 : Zones humides potentielles au niveau des lignes et poste de Cestas de l'aire d'étude immédiate (Source : EGIS)